



Von Gott bewegt. Den Menschen verpflichtet.  
Animés par Dieu. Engagés pour les humains.

Pasteures, pasteurs et paroisses des Églises réformées Berne-Jura-Soleure  
Société pastorale réformée évangélique Berne-Jura-Soleure  
Association des paroisses du canton de Berne

Berne, le 9 avril 2024

### **Consultation : ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux spécialisés**

Madame, Monsieur,

L'ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux (OAP) régit l'attribution des postes pastoraux paroissiaux. Outre les postes en paroisse, notre Église dispose de multiples ministères exercés dans d'autres contextes – EMS, centres d'asile, formation théologique, ministère pastoral régional, etc. Ces postes sont rassemblés sous l'étiquette de **postes pastoraux spécialisés**.

Les art. 12 et 13 OAP disposent que le Conseil synodal régit dans des dispositions distinctes l'attribution des postes affectés à des ministères spéciaux et leur examen. Il est donc nécessaire d'établir une nouvelle ordonnance que nous vous soumettons ci-joint pour consultation.

De même que pour les postes paroissiaux, les principes applicables à l'attribution des postes pastoraux adoptés par le Synode d'été 2022 constituent la base contraignante pour les postes pastoraux spécialisés. Ces derniers sont concernés par les [principes 5 à 8](#).

La consultation relative à la version révisée de l'OAP, à laquelle vous étiez également invités à participer, s'est déroulée l'année dernière. Les résultats en ont été analysés et les conclusions sont disponibles pour servir de base aux décisions du Conseil synodal.

Nous vous consultons à présent au sujet de **l'ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux spécialisés (OAP-S26)**.

Vous trouverez dans le document joint le texte du projet d'ordonnance (colonne de gauche) ainsi que quelques explications (colonne du milieu). La colonne de droite est destinée à vos remarques sur les différents articles.

Merci de bien vouloir nous renvoyer vos réactions avant le 15 juillet 2024 par courriel à :

[pzv-s26@refbejuso.ch](mailto:pzv-s26@refbejuso.ch).

La [FAQ](#) contient des informations sur des questions importantes qui reviennent souvent. Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, le responsable du secteur Diaconie se tient à votre disposition: Stephan Schranz, 031 340 25 73, [stephan.schranz@refbejuso.ch](mailto:stephan.schranz@refbejuso.ch).

Une fois vos réponses reçues, le texte sera réexaminé par les services généraux. Les **résultats** de la consultation seront communiqués **mi-novembre**.

Tout en vous remerciant d'avance pour votre coopération, le Conseil synodal vous adresse, Madame, Monsieur, ses cordiales salutations.

Ursula Marti  
Cheffe du département Diaconie

Stephan Schranz  
Responsable du secteur Diaconie